

CHU de Nantes

livret d'information

destiné aux patients



Unité Breton

Psychiatrie 4

Hôpital Saint-Jacques

Bâtiment Paumelle – 85 rue Saint-Jacques – 44093 Nantes Cedex 1

Tél. 02 44 76 69 57 (joignable 24h/24 et 7 jours/7)



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE NANTES

L'unité Breton accueille les personnes résidant sur le secteur 4 de psychiatrie. Elle dispose de 30 lits dont une chambre d'hospitalisation de jour.

Présentation de l'équipe

les soins sont assurés par une équipe pluriprofessionnelle composée de :

- 4 médecins psychiatres
- 1 interne
- 1 médecin généraliste
- 1 psychologue
- 2 assistants sociaux
- 1 cadre de santé
- 15 infirmiers de jour
- 5 infirmiers de nuit
- 5 agents de service hospitalier
- Sur prescriptions vous pouvez bénéficier d'une diététicienne d'un kiné.

Les soins proposés

Les soins proposés sont :

- des entretiens médicaux,
- des entretiens infirmiers,
- des entretiens avec une psychologue,
- des activités thérapeutiques (médiations),
- des accompagnements aux actes de la vie quotidienne,
- des accompagnements sur l'extérieur,
- des traitements médicamenteux.

Votre hospitalisation

Lors de votre admission un inventaire de vos effets personnels sera fait et un livret d'accueil vous sera remis.

Des infirmiers référents accompagneront plus particulièrement votre séjour. La liste des groupes de référence est affichée dans l'unité.

Le psychiatre et l'équipe de soin conviendront d'entretiens avec vous. Merci de respecter ces rendez-vous.

Repas / médicaments / activités

- Des repas : → **8h15 à 9h** → **12h à 12h45** → **19h à 19h45**.
- De la distribution des traitements : → **8h15 à 9h** → **11h30 à 12h** → **18h30 à 19h**.
- Des activités thérapeutiques vous seront prescrites.
- Des temps de médiation.
- Non prescrite réunion soignants/soignés (paroles et réflexion).

Visites / appels téléphoniques / sorties

Le psychiatre et l'équipe de soin définiront avec vous les visites, les appels téléphoniques et les sorties en fonction de votre état de santé et de votre contrat de soins.

Ils sont soumis à des horaires :

- **Les visites et les appels téléphoniques de 14h30 à 18h30.**
- **Les sorties hors de l'unité de → de 9h à 19h → de 20h à 20h30.**

La date, les modalités de votre sortie et de votre suivi seront fixés avec le psychiatre de l'unité.

Votre sortie administrative sera faite par les soignants, mais vous pouvez passer au bureau des admissions si vous souhaitez un bulletin d'hospitalisation.

Pensez à récupérer les effets personnels qui auraient été confiés à l'équipe soignante. Un questionnaire d'avis sur votre séjour vous sera remis. Il est destiné à recueillir votre appréciation sur votre séjour.

Règlement intérieur de l'unité

Le règlement intérieur du CHU s'applique à l'unité Breton du service de psychiatrie 4. Il est affiché dans les lieux communs. De plus vous trouverez ci-dessous les règles complémentaires de l'unité Breton. En cas de non-respect de ces règles, le contrat de soins établi avec vous sera ré-examiné.

Nous vous demandons de respecter les horaires et de nous informer en cas de retard. (repas, médiations, rdv divers).

De même, prévenez-nous en cas d'absence (pour les permissions).

Pour toute absence non justifiée, vous serez contacté(e) par téléphone par un infirmier.

Vous veillerez à respecter les règles de la vie en collectivité : patients, personnels soignants ou non, matériel, environnement... ainsi que les horaires des médiations et des entretiens.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'introduire de l'alcool et autres produits psycho actifs, des objets ou produits dangereux ou prohibés par la loi.

L'hôpital est un espace non fumeur. Si besoin, des substituts nicotiques pourront vous être prescrits. Un espace fumeur est aménagé

Durant les temps de soins, les téléphones portables ainsi que tous les appareils électroniques doivent être éteints.

Vous disposez d'une armoire personnelle pour ranger vos affaires. Nous vous recommandons de la fermer avec une clé. Vous veillerez à rendre la clé à votre départ.

Les denrées périssables ne sont pas autorisées dans les chambres ni dans les espaces communs de l'unité.

En cas de vol le CHU décline toute responsabilité.